

LES DEMANDES DES ASSOCIATIONS

Lors des Assises Nationales du Transport aérien en 2018, nous avons proposé un panel de mesures pour réduire efficacement le bruit et la pollution chimique liés au transport aérien.

Réduction du bruit :

- Réduction des nuisances nocturnes
- Suppression des avions les plus bruyants
- Mise en place de la descente continue généralisée
- Eviter la sortie prématurée des trains d'atterrissage, des becs et des volets
- Mise en place systématique du décollage en seuil de piste
- Poursuite de la pose des rétrofits sur les avions de la gamme A320
- Augmentation de l'angle d'atterrissage
- Mise en place d'une configuration préférentielle
- Utilisation de trajectoires à impact sanitaire amoindri
- Mise en place d'un PGS plus efficace

Réduction de la pollution chimique :

- Evaluer de façon objective et complète la pollution chimique due au transport aérien en Ile-de-France sans limite d'altitude
- Renforcer la surveillance de l'air sur et autour des zones aéroportuaires, comme moyen d'alerte et de prise de décision
- Appliquer les lignes directrices de l'OMS concernant la qualité de l'air fixées en 2005
- Appliquer le principe « pollueur payeur »
- Contraindre le renouvellement accéléré des flottes par le biais de mesures réglementaires
- Mesures de restriction du trafic aérien en cas de pic de pollution
- Limiter la pollution sur les plates-formes aéroportuaires : modifier le décret d'application de l'article 45 de la loi sur la Transition Energétique
- Application correcte de la Directive 2008/50/CE sur la qualité de l'air.

Plafonnement en nombre de mouvements :

Pour que ces mesures bénéficient réellement aux populations survolées, il est impératif de stabiliser le nombre de mouvements d'avions et de ne pas dépasser le seuil actuel, soit moins de 500 000 mouvements/an. En effet, la fréquence des survols est, avec le niveau de bruit, l'un des paramètres ayant des conséquences avérées sur la gêne et la santé.